

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 605 accordant une permission d'un mois à Mme Gaillard.

n° 605

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 juin 1950

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro  
30 juin 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis, modifié par l'arrêté n° 11366 du 18 octobre 1949

**Vu** la demande de permission d'absence formulée par Mme Gaillard, sténo-dactylographe à l'enregistrement

**Vu** l'avis favorable du chef du service de l'enregistrement,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence d'un mois avec solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Mme Gaillard, secrétaire dactylographe au service de l'enregistrement.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er juillet 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**